



PIÈCES AUTO POUR LES PROS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.

Magasinier :

du : 22/04/2025

Echéance le : 31/05/2025

CS/SB

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

TVA : FR12902550565

Page :1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
5156213	0165285	CDE 1IPEEM38J		Zone Expedition : 03			5903670
Désignation							
** BL 5903670 DU 22/04/2025 **							
COMMENTAIRE R.A. : NUMERO DE COMMANDE : 1IPEEM38J							
E:ROTULE DIRECTION PSA							
PAPR	1607315880	C16S04	1,00	4	85,69	40,00	51,41
E:BIELLETTE STAB PSA	1634903980	C42E07	1,00	4	60,40	40,00	36,24
PAPR	1634904080	C46K04	1,00	4	60,40	40,00	36,24
E:BIELLETTE STAB PSA				4			
PAPR				4			
----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 111,51							-3,62
CHER CLIENT							
NOUS AVONS CREE UN SITE - A3PRO.mon-service-client - POUR VOUS.							
VOUS Y RETROUVerez VOS FACTURES - NOS ACTIONS COMMERCIALES - NOS							
CATALOGUES AINSI QUUN LIVRET DE BONNES PRATIQUES.							
SIL NEST PAS ENCORE ACTIVE - CONTACTEZ VOTRE VENDEUR ITINERANT							
Total hors taxe €				Montants T.V.A. €			Total T.T.C €
PI : 111,51				acquités sur les débits suivant autorisation de l'Administration			133,80
MO : 0,00 111,51							
DIV : 0,00							

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document 5156213 N° Client 0165285 N° Commande 5903670

Echéance le : 31/05/2025

22/04/2025

133,80



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : *Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi (égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêts légal en vigueur à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.